



**L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS de  
SAINTE SUZANNE**

**PRESENTE**


**LE RELAIS PEDESTRE  
INTERNATIONAL DES MARRONS**

**20 DECEMBRE 2013**





# REGLEMENT

## «RELAIS PEDESTRE INTERNATIONAL DES MARRONS 2013»


 **Article 01 :** L'Office Municipal des Sports de Sainte-Suzanne organise le RELAIS PEDESTRE INTERNATIONAL DES MARRONS le Vendredi 20 Décembre 2013.

 **Article 02 :** Cette épreuve est ouverte aux hommes et aux femmes des catégories, Seniors, Vétérans et mixtes licenciés ou non licenciés.

 **Article 03 :** Parcours : 21,100 km  
Départ : 09 heures - Mairie de Sainte-Suzanne  
03, Rue du Général de Gaulle  
97441 SAINTE-SUZANNE  
Arrivée : Stèle Edmond Albius (Bellevue)  
Itinéraire : Voir Plan

 **Article 04 :** Pour participer à cette course les concurrents devront :

- s'acquitter d'un montant d'inscription fixé à **35 euros** par équipe
- fournir un certificat médical daté de moins d'un an pour les non licenciés
- se soumettre au règlement spécifique de l'épreuve

 **Article 05 :** La veille de l'épreuve, des dossards seront remis aux concurrents. Le départ de la course se fera à 09 heures devant la Mairie de Sainte-Suzanne.

 **Article 06 :** Les inscriptions pourront se faire au bureau de la direction de la vie sportive, par voie postale accompagné du règlement à l'adresse suivante :

✉ **O.M.S. DE SAINTE-SUZANNE**  
49, bis Avenue Mahatma Gandhi  
97441 SAINTE-SUZANNE  
Par Tel : 06 92 68 28 11  
Ou par mail : [cass97441@gmail.com](mailto:cass97441@gmail.com)

**Documents téléchargeable sur le site du C.A.S.S.**  
<http://club.quomodo.com/cass97441>



**📖 Article 07 :** Chaque concurrent devra évaluer et prévoir ses besoins en eau et en alimentation. Les « ententes » entre clubs sont interdites. Pour qu'une équipe mixte soit valable, il faudra obligatoirement la participation de 3 concurrents (au minimum) du sexe opposé des autres membres de l'équipe.

**📖 Article 08 :** Les concurrents effectueront la course à l'allure libre mais devra cependant se présenter aux points suivants :

- POSTE 1 / RELAIS : 3 km
- POSTE 2 / RELAIS : 3 km
- POSTE 3 / RELAIS : 3 km
- POSTE 4 / RELAIS : 3 km
- POSTE 5 / RELAIS : 3 km
- POSTE 6 / RELAIS : 3 km
- POSTE 7 / RELAIS : 3 km 100

**📖 Article 09 :** Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur un sac ou une jambe. Prévoir impérativement vos propres épingles à nourrice pour accrocher votre dossard.


**📖 Article 10 :** Les concurrents devront remettre leurs dossards à l'organisation en cas d'abandon, de mis hors course et arrivée.

**📖 Article 11 :** Les concurrents seront disqualifiés pour cause de :

- dépassement du temps maximum autorisé (02 heures 50)
- insultes ou menaces proférées auprès des contrôleurs et membres de l'organisation.
- Tous les concurrents doivent obligatoirement passés au point relais. En cas de blessure entre un point relais, son responsable doit immédiatement prévenir le directeur de course (ou le secrétariat de course) qui invalide définitivement son dossard. Le coureur n'est plus alors sous le contrôle de l'organisation


**📖 Article 12 :** Tout concurrent décidant de continuer la course malgré sa mise hors course ne dépendra plus de l'organisation.



 **Article 13 :** Des commissaires de course présents sur le parcours, et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement une disqualification en cas de non-respect, selon les règles suivantes :

Une disqualification automatique s'applique dans les cas suivant :

- Non présentation ou refus du passage sur le poste de contrôle au départ.
- Coupe représentant un raccourci important.
- Jet de détritrus (acte volontaire) par un concurrent et ou un membre de son entourage.
- Non respect des personnes (organisation ou coureur).
- Non assistance à une personne en difficulté.
- Triche (exemple : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard...)
- Absence de passage à un point de contrôle.
- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste.

 **Article 14 :** L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.


La responsabilité de l'organisation sera levée pour tout incident survenant après le passage de l'équipe balai et non respect des consignes.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, accident provoqué par le non respect du code de la route et des consignes des organisateurs, de perte, de vol d'objets.






L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie, fort risque orageux...) le départ peut être reporté.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

 **Article 15 :** Un médecin sera présent au départ et à l'arrivée. Deux ambulances seront mobilisées lors de la manifestation.



-  **Article 16:** Toute annulation d'inscription doit être faite **par courrier** avec un **certificat médical joint**. Aucun désistement n'est enregistré par mail, téléphone ou fax.  
L'annulation devra être faite avant le jeudi 19 décembre 2013 à 16h00.  
Le montant du remboursement sera de 50% du prix payé.  
Aucun remboursement ne sera effectué avant fin décembre 2013.  
Aucun échange de dossard n'est possible (course ou coureur).
-  **Article 17 :** Toute réclamation devra être faite au directeur de course au plus tard 10 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.
-  **Article 18 :** Le fait de s'inscrire et de participer à cette épreuve suppose l'acceptation totale du présent règlement par l'ensemble des participants.
-  **Article 19 :** L'Office Municipal des Sports de Sainte-Suzanne souhaite bonne chance et bon courage à tous les participants et que l'athlétisme soit le grand vainqueur de cette journée.
-  **Article 20 :** Concernant la composition des équipes licenciées et non licenciées :
- Pour les séniors : 7 séniors licenciés ( ou 7 N.L.)
  - Pour les vétérans : 7 vétérans licenciés ( ou 7 N.L.)
  - Pour les mixtes : soit 4 hommes et 3 femmes  
Ou 4 femmes et 3 hommes.

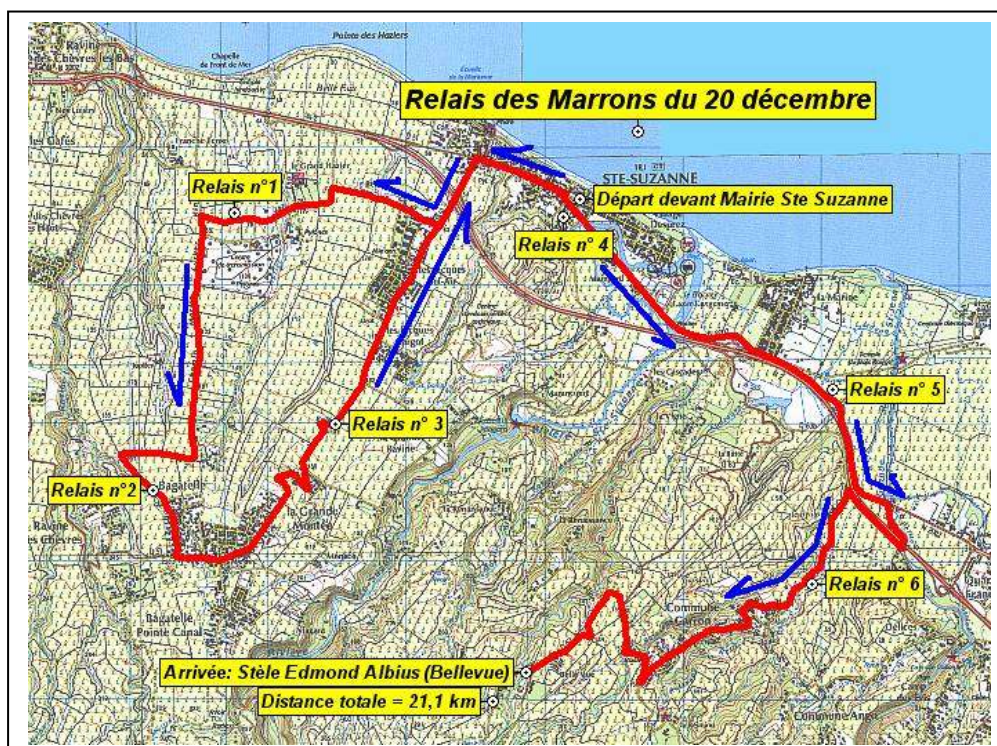
Pour une association licenciés / non licencié , elle sera classée en équipe licenciée et en catégorie supérieure :

Exemple : une équipe composée de 1 licencié et 6 NL avec 1 sénior et 6 Ve, sera au final en catégorie licencié sénior.



## ITINERAIRE DE LA COURSE

- ⇒ Rue du Général de Gaulle
- ⇒ Avenue Pierre Mendès-France
- ⇒ Rue Louis Hoareau
- ⇒ Rue Transversal du Bel-Air
- ⇒ Rue Martin Luther King
- ⇒ ZIG ZAG 2
- ⇒ Rue Père Fayet
- ⇒ Rue Louis Hoareau
- ⇒ Avenue Pierre Mendès-France
- ⇒ Chemin Commune Ango
- ⇒ Chemin Diorée
- ⇒ Chemin commune carron
- ⇒ Chemin Maya
- ⇒ Chemin Bellevue





## RECOMPENSES

### CATEGORIES LICENCIES

⇒ **SENIORS HOMMES** : (03 coupes)

- ❖ 1<sup>er</sup>..... Coupe + Prime de 300, 00 euros
- ❖ 2<sup>ème</sup> ..... Coupe + Prime de 200, 00 euros
- ❖ 3<sup>ème</sup> ..... Coupe + Prime de 150, 00 euros

⇒ **VETERANS HOMMES** : (03 coupes)

- ❖ 1<sup>er</sup>..... Coupe + Prime de 180, 00 euros
- ❖ 2<sup>ème</sup> ..... Coupe + Prime de 120, 00 euros
- ❖ 3<sup>ème</sup> ..... Coupe

⇒ **VETERANS FEMMES** : (03 coupes)

- ❖ 1<sup>ère</sup> ..... Coupe + Prime de 160, 00 euros
- ❖ 2<sup>ème</sup> ..... Coupe + Prime de 110, 00 euros
- ❖ 3<sup>ème</sup> ..... Coupe

⇒ **SENIORS FEMMES** : (03 coupes)

- ❖ 1<sup>ère</sup> ..... Coupe + Prime de 200, 00 euros
- ❖ 2<sup>ème</sup> ..... Coupe + Prime de 150, 00 euros
- ❖ 3<sup>ème</sup> ..... Coupe

⇒ **EQUIPE MIXTE** : (03 coupes)

- ❖ 1<sup>ère</sup>
- ❖ 2<sup>ème</sup>
- ❖ 3<sup>ème</sup>

### NON LICENCIES

⇒ **SENIORS HOMMES** : (03 coupes)

⇒ **SENIORS FEMMES** : (03 coupes)

⇒ **VETERANS HOMMES** : (03 coupes)

⇒ **VETERANS FEMMES** : (03 coupes)

⇒ **EQUIPE MIXTE** : (03 coupes)

***Chaque participant / participante  
Recevra un tee-shirt de la manifestation***



# INSCRIPTIONS

**OUVERTURE DES INSCRIPTIONS:** Début décembre 2013  
**CLOTURE DES INSCRIPTIONS:** jeudi 19 décembre 2013 à 14h00.

Les inscriptions se font par voie postale accompagnées du règlement, au bureau du service des sports ou **par internet : inscription en ligne sur le site du C.A.S.S.**  
<http://club.quomodo.com/cass97441>  
ou par mail : [s.sport@ville-saintesuzanne.re](mailto:s.sport@ville-saintesuzanne.re) avec un **paiement par chèque**. Bulletin téléchargeable sur le site : <http://club.quomodo.com/cass97441> ou sur le site : [www.villedesaintesuzanne.re](http://www.villedesaintesuzanne.re).

Faites très attention pour les inscriptions par internet, car après 2 semaines, celle ci sera annulée si elle n'est pas validée par l'envoi de votre règlement.

Prenez connaissance du règlement avant de vous inscrire à la course.

Avant de vous inscrire, il faudra scanner votre certificat médical ou votre licence pour le mettre en pièce jointe sinon votre dossier sera incomplet. Si vous n'avez pas de scanner il faudra impérativement l'envoyer par courrier avec votre inscription imprimée pour que l'on puisse la traiter et valider votre inscription.

**Un certificat médical de non contre indication à la course à pied en compétition qui doit dater de moins d'un an au jour de la course est exigé pour valider l'inscription.**

**Chèque :** à l'ordre du : OMS de Ste Suzanne  
**Adresse d'envoi du chèque :** 49 bis, avenue Mahatma Gandhi - 97441 Ste SUZANNE

L'inscription inclus un **Tee-shirt** pour tous les participants.

Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le règlement.

**Retrait des dossards : le mercredi et jeudi soir de 17h00 à 19h00 dans le local du C.A.S.S. , dans l'enceinte du stade Georges REPIQUET du bocage**

Prévoir impérativement vos propres épingles à nourrice pour accrocher votre dossard conformément au règlement.

Aucune inscription ne sera faite le matin de la compétition.

## **Article du règlement : Annulation d'une inscription**

Toute annulation d'inscription doit être faite **par courrier** avec **un certificat médical joint**.  
Aucun désistement n'est enregistré par mail, téléphone ou fax.

**L'annulation devra être faite avant le jeudi 19 décembre 2013 à 16h00.**

**Le montant du remboursement sera de 50% du prix payé**

Aucun remboursement ne sera effectué avant fin décembre 2013.

Aucun échange de dossard n'est possible (course ou coureur).

